

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : NN Silikon Transparant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Mastics

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Soudal N.V.
Everdongenlaan 18-20
2300 Turnhout
Belgium
T +32 14 42 42 31, F +32 14 42 65 14
sds@soudal.com, www.Soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triacétoxyéthylsilane (17689-77-9), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)(¹)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triacétoxyéthylsilane (17689-77-9), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)(¹)

(¹) Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques	N° CAS: 64742-46-7 N° CE: 934-956-3 N° REACH: 01-2119827000-58	≥ 10 – < 25	Asp. Tox. 1, H304
triacétoxyéthylsilane	N° CAS: 17689-77-9 N° CE: 241-677-4 N° REACH: 01-2119881778-15	≥ 1 – < 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1460 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT)	N° CAS: 26530-20-1 N° CE: 247-761-7 N° Index: 613-112-00-5 N° REACH: 01-2120768921-45	< 0.1	Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard), H330 (ATE=0.27 mg/l) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=311 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=125 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) EUH071

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT)	N° CAS: 26530-20-1 N° CE: 247-761-7 N° Index: 613-112-00-5 N° REACH: 01-2120768921-45	(0.0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A; H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver à température ambiante. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Produits incompatibles : Sources de chaleur. Agent oxydant.
Durée de stockage maximale : 1 année
Matériaux d'emballage : Matière synthétique.

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-n-Octyle-2,3-dihydroisothiazol-3-one / 2-n-Octyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on
MAK (OEL TWA)	0.05 mg/m³ (i)
KZGW (OEL STEL)	0.1 mg/m³ (i)
Notation	R, S
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2024

DNEL et PNEC

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	32.5 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	32.5 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	6.5 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.02 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1.7 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0.74 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.074 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.031 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection (EN 166)

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc. Transparent.
Apparence	: Pâteux.
Odeur	: odeur de vinaigre.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm²/s (40°C)
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0.98 g/l (EN ISO 1183-1; 23°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : < 1 %

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

DL50 orale rat	1460 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral)
----------------	---

hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques (64742-46-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401 (Acute Oral Toxicity))
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (OECD 402 (Acute Dermal Toxicity))
CL50 Inhalation - Rat	> 5266 mg/l/4h (OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity))

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)

DL50 orale rat	125 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	311 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, Rat, Valeur expérimentale, Dermique)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0.27 mg/l/4h (OCDE 403, 4 h, Rat, Valeur expérimentale, Inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

pH	2.77 (10 g/l, 20 °C, CIPAC MT 75)
----	-----------------------------------

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)

pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
----	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
pH	2.77 (10 g/l, 20 °C, CIPAC MT 75)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sensibilisation cutanée: Non classé.	
NN Silikon Transparent	
Skin Sensitisation (test on mixture), In vivo, Cochon d'Inde	Not sensitising (OECD 406 - Guinea Pigs (Buehler Method))
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
LOAEL (animal/femelle, F1)	> 731.67 mg/kg de poids corporel (Animal: , Animal sex: female)
NOAEL (animal/femelle, F1)	≥ 2500 mg/kg de poids corporel (Animal: rat, Animal sex: female)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	≥ 3417.23 mg/kg de poids corporel (Animal: , Animal sex: male)
Danger par aspiration : Non classé	
NN Silikon Transparent	
Viscosité, cinématique	> 20.5 mm²/s (40°C)
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
Viscosité, cinématique	4.7 mm²/s (25 °C, OCDE 114)
hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques (64742-46-7)	
Viscosité, cinématique	< 20.5 mm²/s (40°C)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)	
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (D'après les données d'essais; Non classé).

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
CL50 - Poisson [1]	251 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
CE50 - Crustacés [1]	62 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	168.7 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	76 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
CE50 72h - Algues [2]	73 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Biomasse)
CE50 72h algues (3)	24.41 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)	
CL50 - Poisson [1]	0.122 mg/l (ECOSAR, 96 h, Pisces, QSAR, Concentration nominale)
CL50 - Poisson [2]	0.05 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Étude de littérature)
CE50 - Crustacés [1]	0.18 mg/l (48 h, Daphnia magna, Étude de littérature)
CEr50 algues	0.15 mg/l (ECOSAR, 96 h, Algae, QSAR, Concentration nominale)

12.2. Persistance et dégradabilité

NN Silikon Transparent	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Biodégradation	74 % (21d; OECD 301A)

hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques (64742-46-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	74 % (OECD 306: Biodegradability in seawater; closed bottle test; 28d)

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.9 (QSAR, KOWWIN, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)	
BCF - Poisson [1]	1280 (67 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Étude de littérature)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.45 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation ($500 \leq FCB \leq 5000$).

12.4. Mobilité dans le sol

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
Tension superficielle	30.5 mN/m (20 °C, Méthode A.5 de l'UE)

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
---	---

Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
----------------	--------------------------

2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
-----------------------	--

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2.255 – 2.926 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
---	---

Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NN Silikon Transparent

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triacétoxyéthylsilane (17689-77-9), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)(¹)
---	--

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	triacétoxyéthylsilane (17689-77-9), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) (26530-20-1)(¹)
--	--

(¹) Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Déchets non dangereux.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Suisse

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Élimination selon l'Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (VVEA, Ordonnance sur les déchets, SR 814.600), l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (VeVA, SR 814.610) et l'Ordonnance de l'UVEK sur les listes pour le déplacement de déchets (LVA, SR 814.610.1).
Code de déchets (VeVA)	: 08 04 10 - Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 15 01 02 - Emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	triacétoxyéthylsilane ; hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques ; 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT)	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT)	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : < 1 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Suisse

Réglementations nationales suisses

: Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Respecter l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81).

Ordonnance sur la protection des eaux (GSchV, SR : Classe B
814.201)

Ordonnance sur les accidents (StFV, SR 814.012) : Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	
2.2		Modifié

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

NN Silikon Transparent

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.